© Drogues Info Service - 28 mai 2025 Page /

Forums pour les consommateurs

CBDA/CBD

Par Profil supprimé Posté le 02/01/2020 à 11h21

Bonjour,

Etant consommateur et ayant déjà eu un retrat de permis de 3 mois et ne fumant pas de tabac , je consomme donc pur , je voudrais savoir si la CBDA est autorisé a quel taux et est elle positif au test salivaire ? de même pour la CBD ?

MERCI

CORDIALEMENT